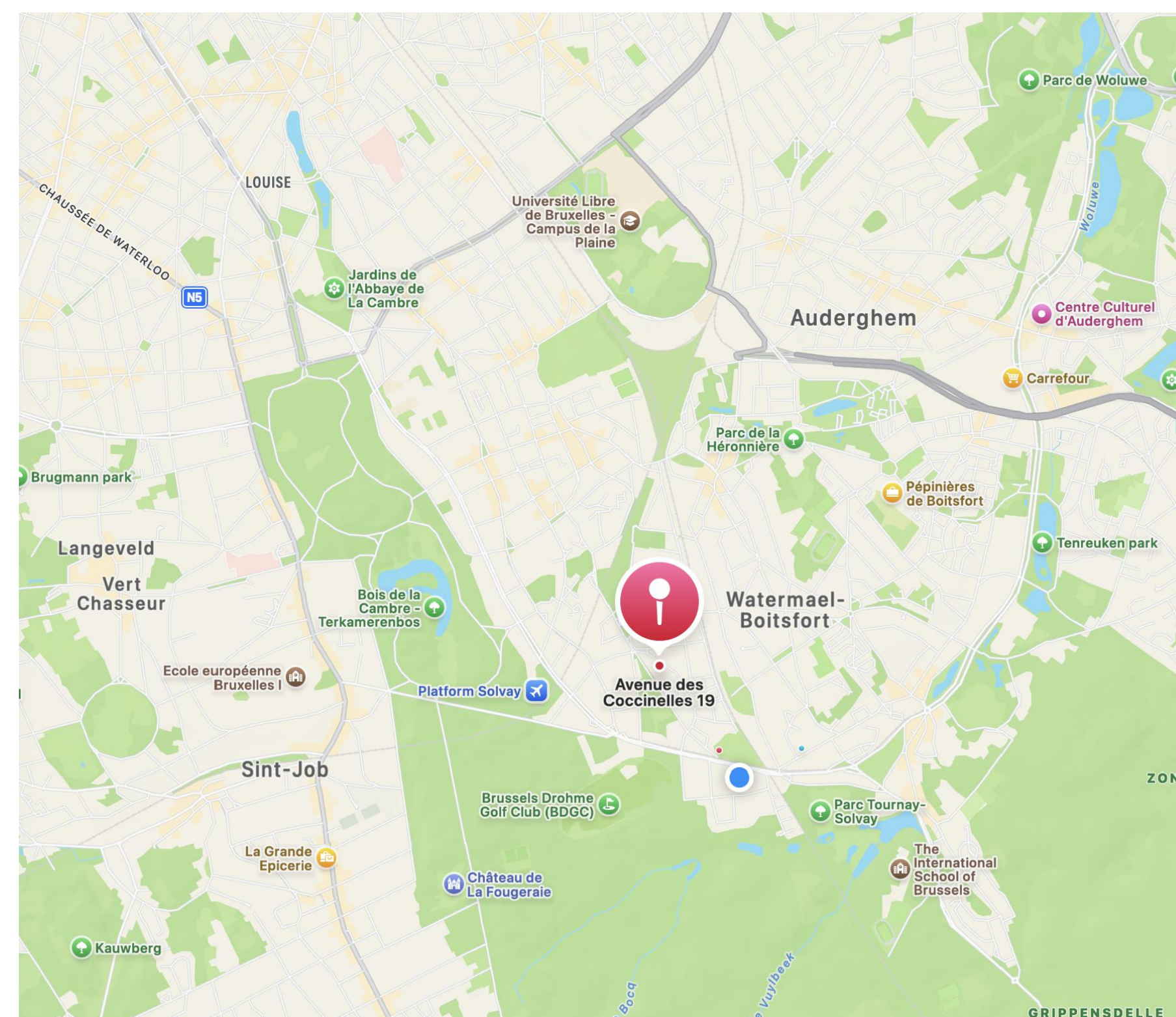
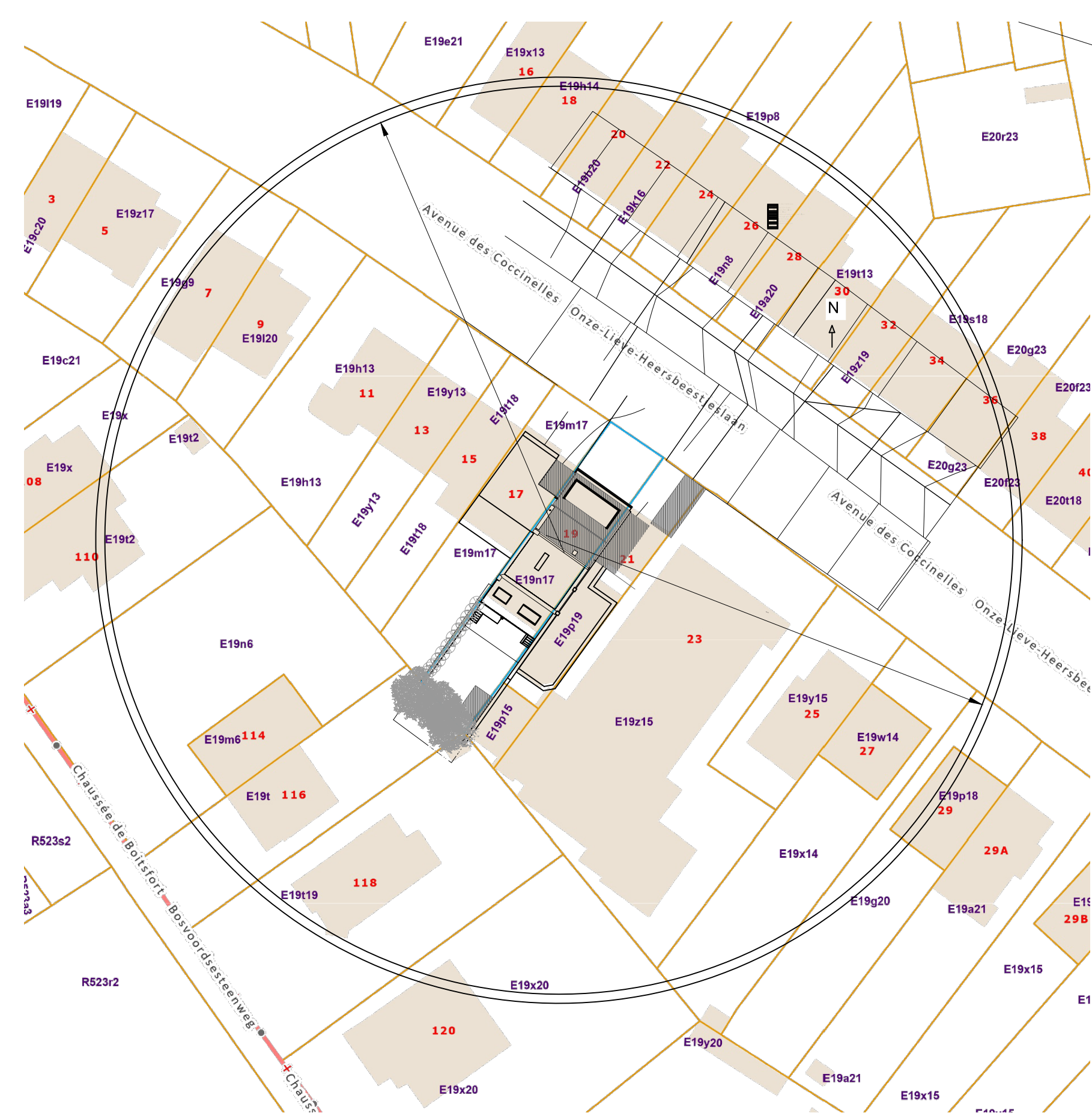
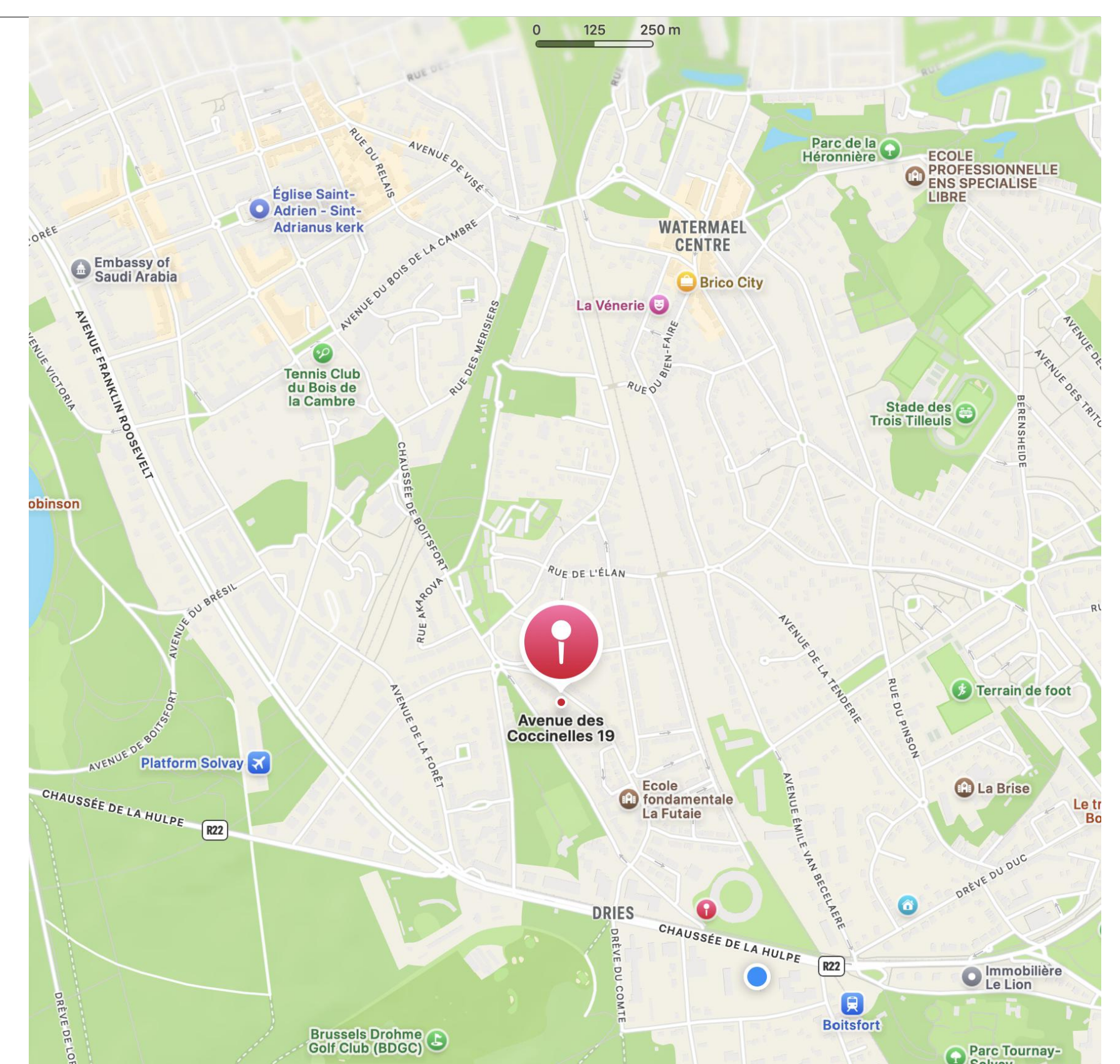
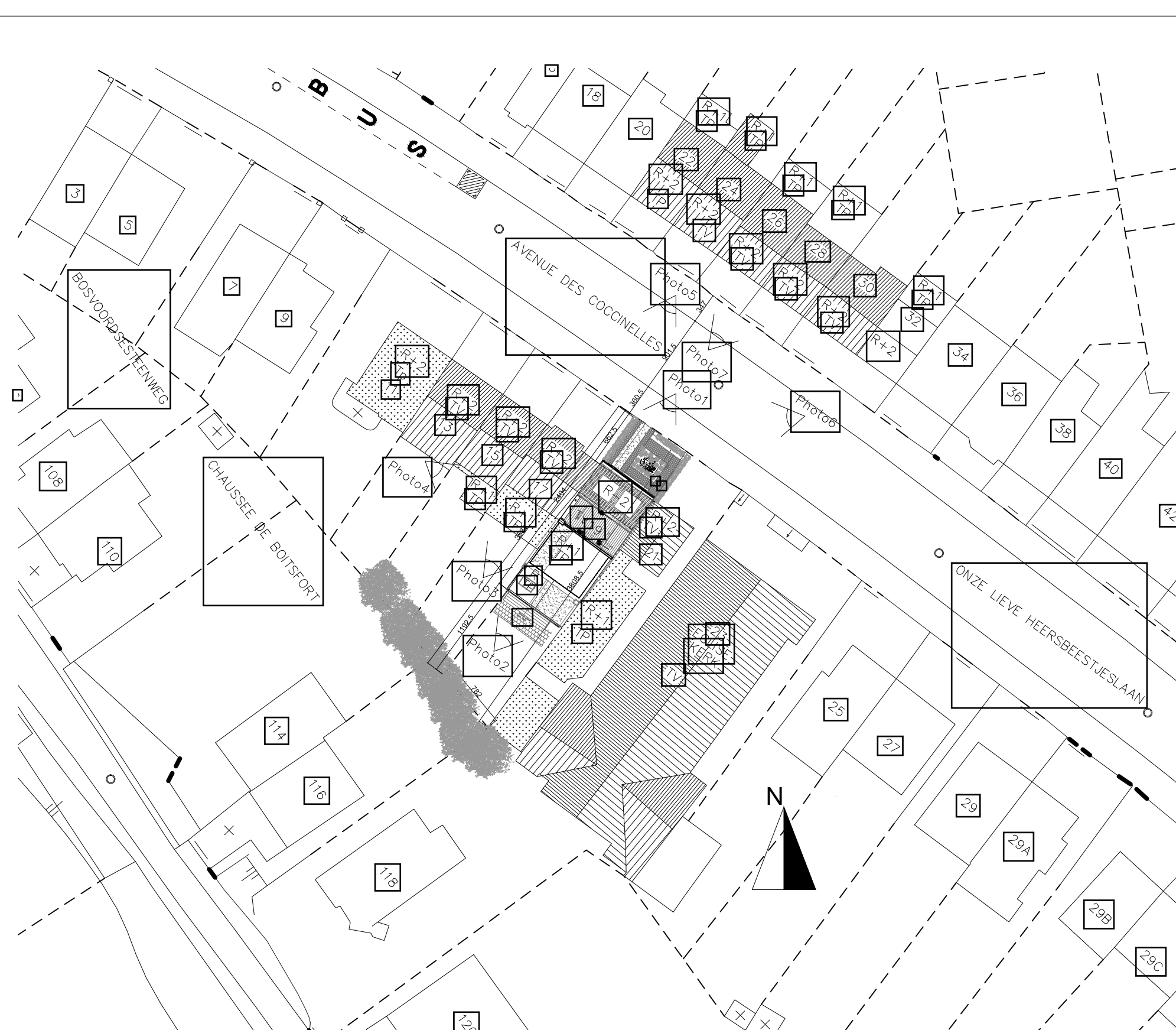


[illegible]

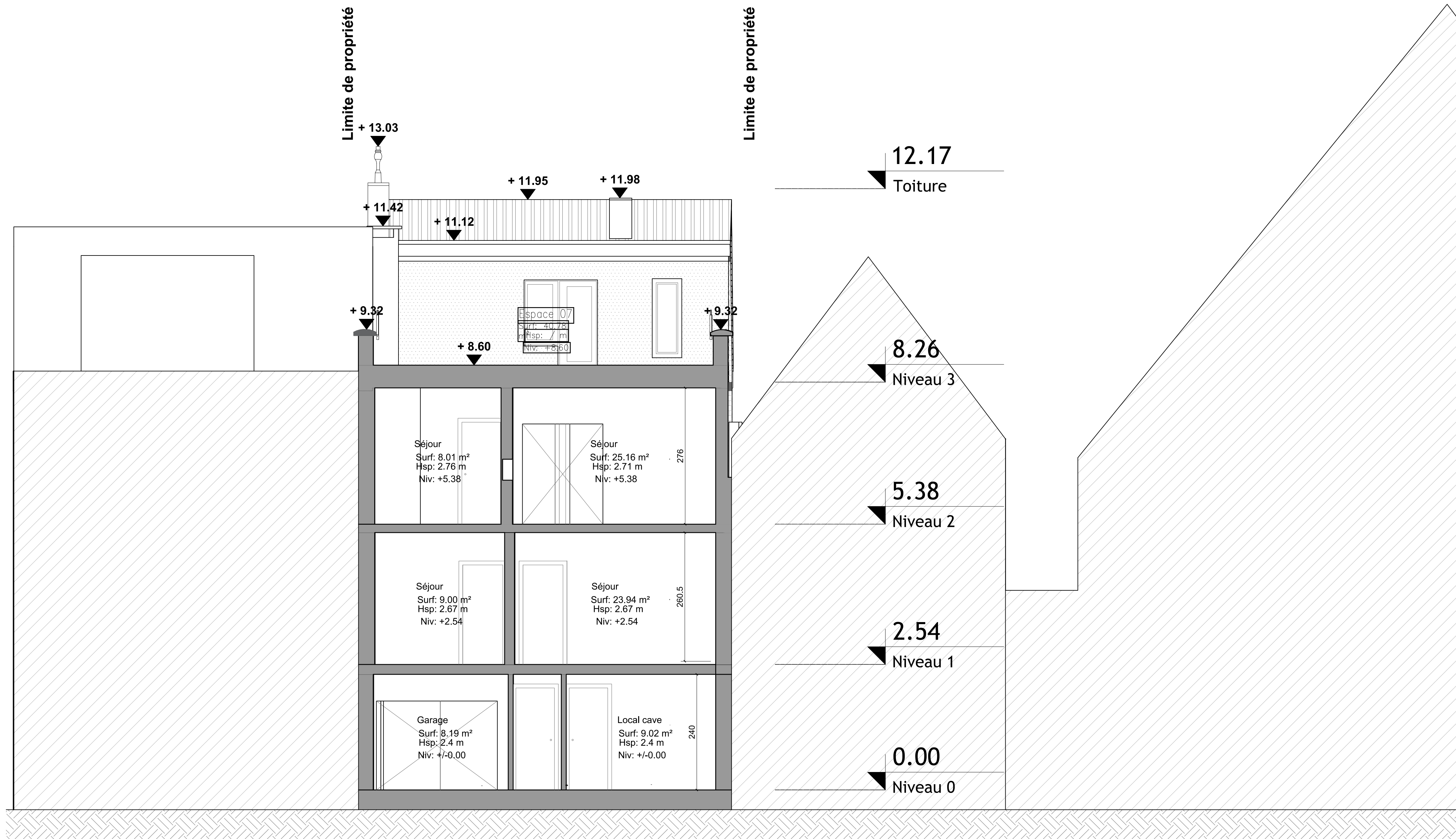


- NOTES:**
LES TRAVAUX SONT À EXÉCUTER CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTAT, AU CAHIER GÉNÉRAL DES CHARGES POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION PRIVÉE DE LA FAB, CSTC, CNC, ET AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET.
LES COTES SONT À VÉRIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR. EN CAS D'ERREUR OU D'OMISSION, CE DERNIER EST TENU D'EN PRÉVENIR L'ARCHITECTE AVANT EXÉCUTION.
L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES GRANDEURS RÉELLES DES CONSTRUCTIONS RÉALISÉES OU EXISTANTES.

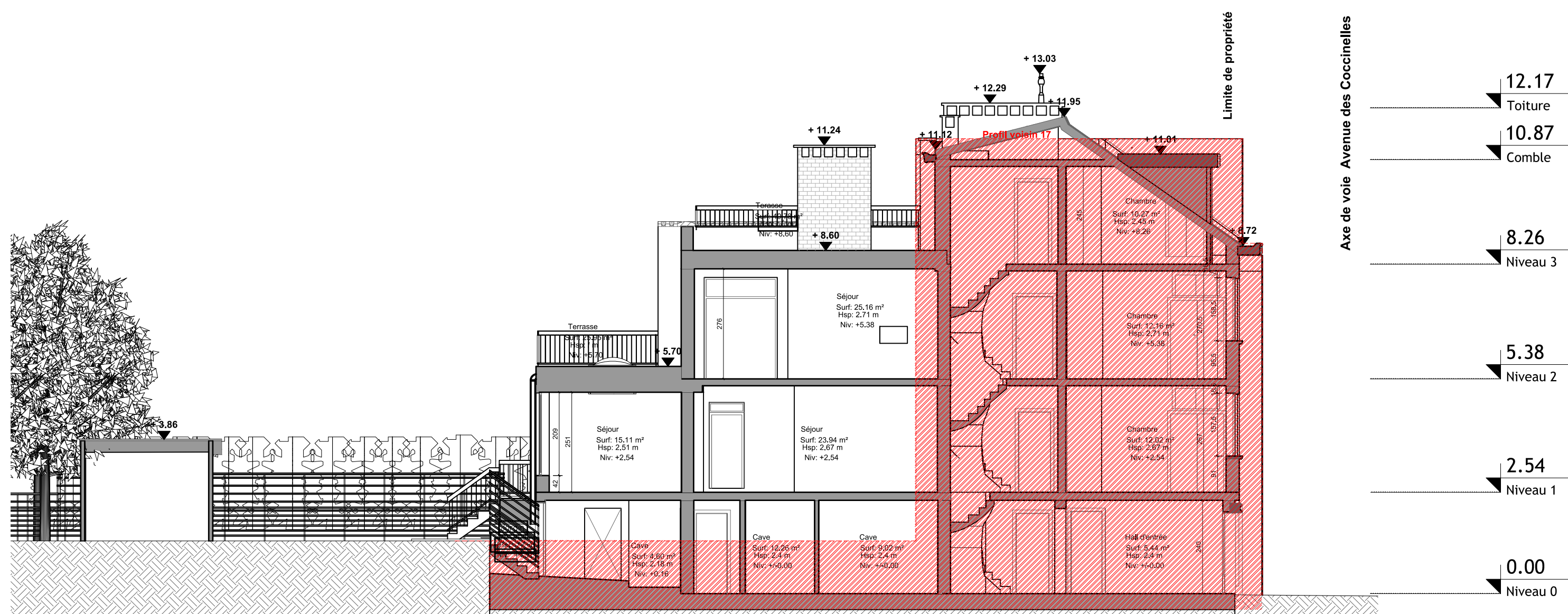
LES PLANS D'EXÉCUTION DEVRONT ÊTRE ADAPTÉS EN FONCTION
DE L'ÉTUDE DE STABILITÉ À FOURNIR PAR L'INGÉNIEUR



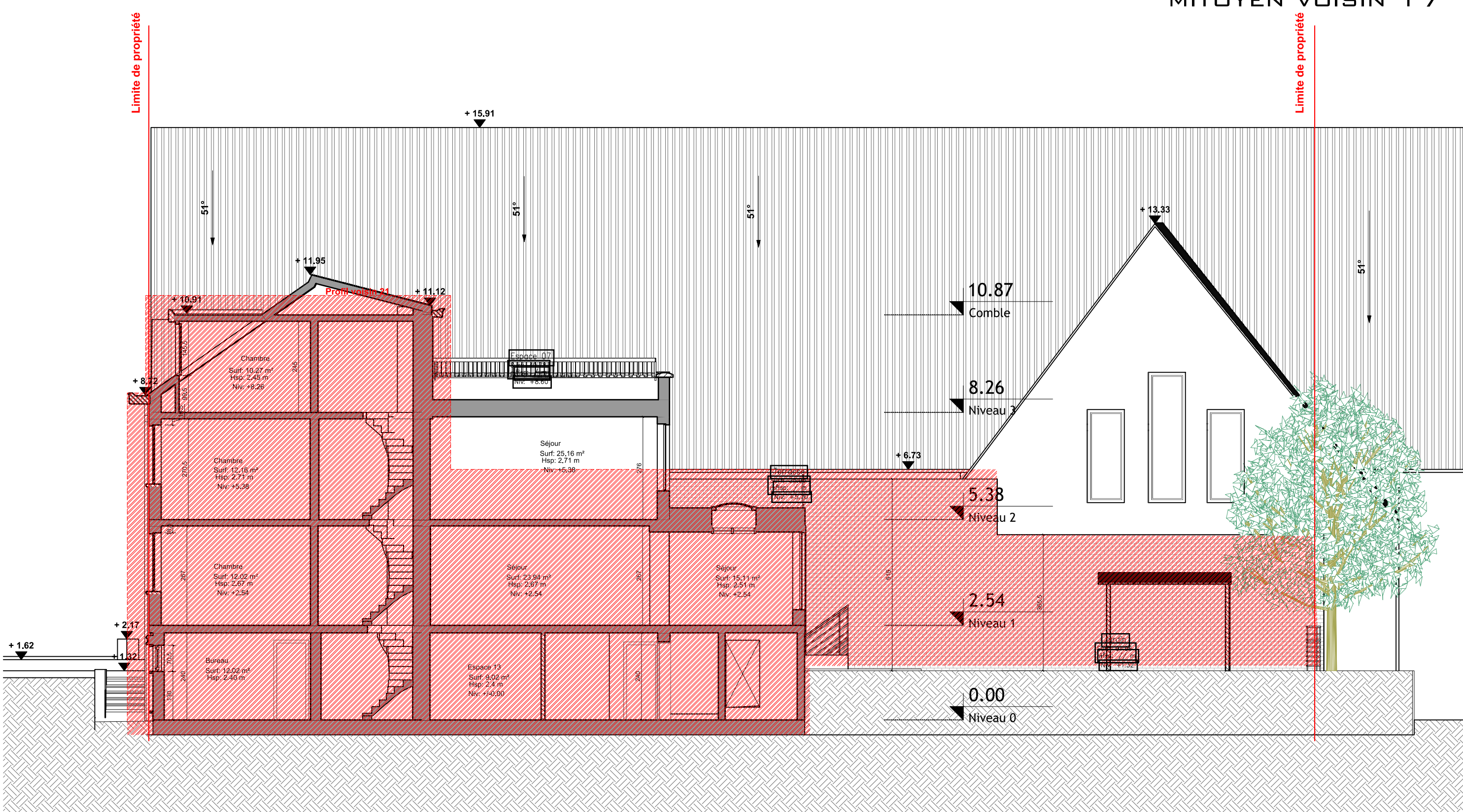
ARCHIWALL SPR
ARCHITECTE
REPRESENTED BY
TH. NERINCX



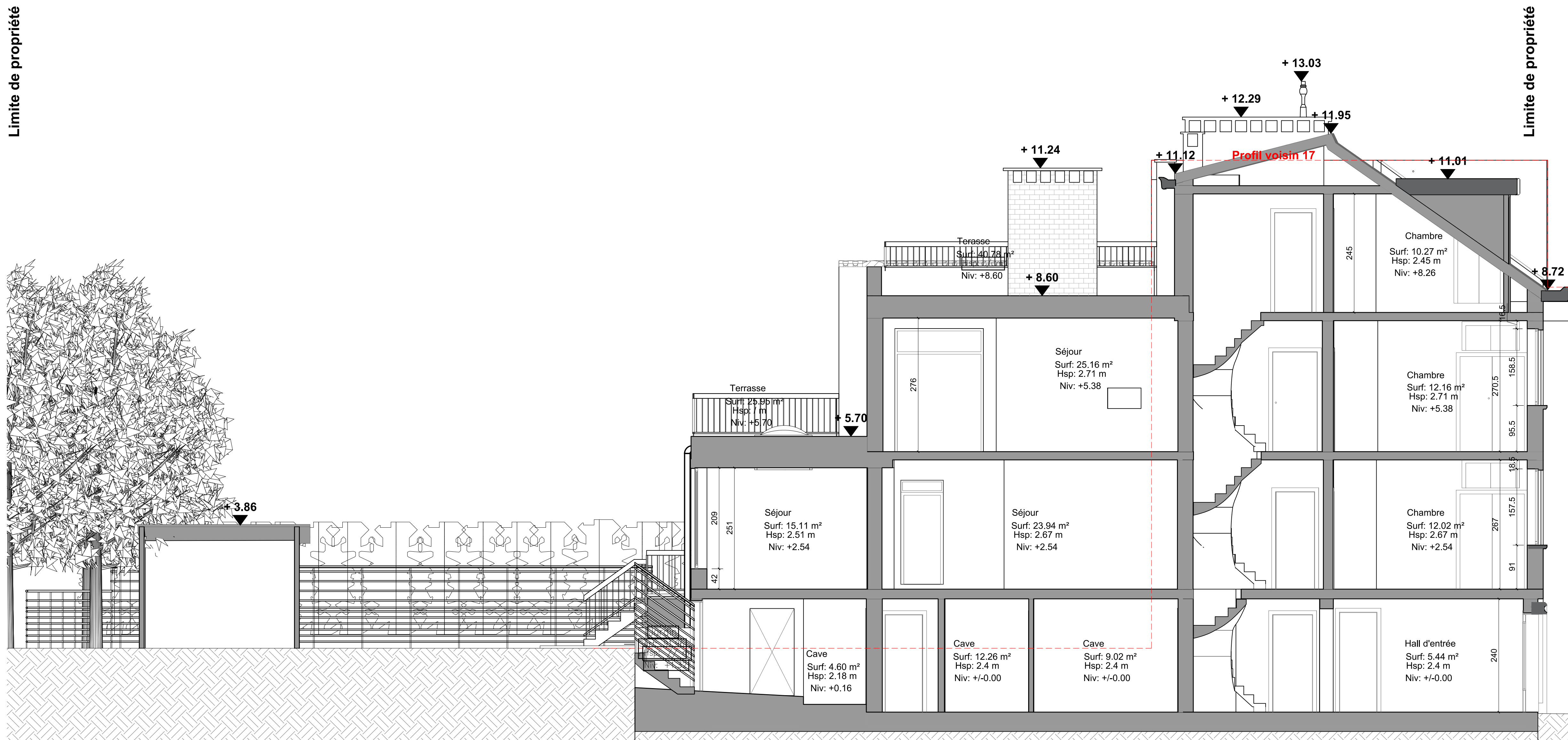
COUPE BB



MITOYEN VOISIN 17



MITOYEN VOISIN 21



COUPE AA

NOTES:
LES TRAVAUX SONT À EXÉCUTER CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTAT, AU CAHIER GÉNÉRAL DES CHARGES POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION PRIVÉS DE LA FAB, CSTC, CND, ET AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET.
LES COTES SONT À VÉRIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR. EN CAS D'ERREUR OU D'OMISSION, CE DERNIER EST TENU D'EN PRÉVENIR L'ARCHITECTE AVANT EXÉCUTION.
L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES GRANDEURS RÉELLES DES CONSTRUCTIONS RÉALISÉES OU EXISTANTES.

LES PLANS D'EXÉCUTION DEVRAIENT ÊTRE ADAPTÉS EN FONCTION DE L'ÉTUDE DE STABILITÉ À FOURNIR PAR L'INGÉNIEUR

REGION BRUXELLOISE		
COMMUNE DE WATERMAEL BOISFORT		
OBJET: DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LA RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN IMMEUBLE À APPARTEMENTS EN UNE MAISON UNIFAMILIALE		
Indice A	Modification avis incomplet	01-09-2026
Le Maître de l'Ouvrage		
L'Architecte		
Titre: Situation existante		
COUPE		
Maître de l'Ouvrage		
Situation du bien		
AVENUE DES COCCINELLES 19 1170 BRUXELLES		
Dess Th.N.	Date 20.05.26	Echelle 1/50
ARCHIWALL SPRL ARCHITECTE REPRESENTÉ BY TH. NERINX AVENUE DES COCCINELLES 3 1170 BRUXELLES TEL: 0240.880.908		3/7



LES PLANS D'EXÉCUTION DEVRONT ÊTRE ADAPTÉS EN FONCTION
DE L'ÉTUDE DE STABILITÉ À FOURNIR PAR L'INGÉNIEUR

REGION BRUXELLOISE COMMUNE DE WATERMAEL BOISTFORT			
OBJET: DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LA RENOVATION ET EXTENSION D'UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS EN UNE MAISON UNIFAMILIALE			
Le Maître de l'Ouvrage		L'Architecte	
Titre: Situation existante			
PLANS			
Maître de l'Ouvrage			
Situation du bien		ARCHIWALL SPRL ARCHITECTE REPRESENTÉ BY TH. NERINCKX	
AVENUE DES COGNELLES 19 1170 BRUXELLES		AVENUE DES ÉPAILLES 3 1050 BRUXELLES 021.70.88.50.50	
DRS T.N.	Date 30.05.24	L'Charte 1/50	<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">4</div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">7</div> </div>



FAÇADE AVANT

FAÇADE AVANT AVEC ZONE DE REcul

FAÇADE ARRIERE

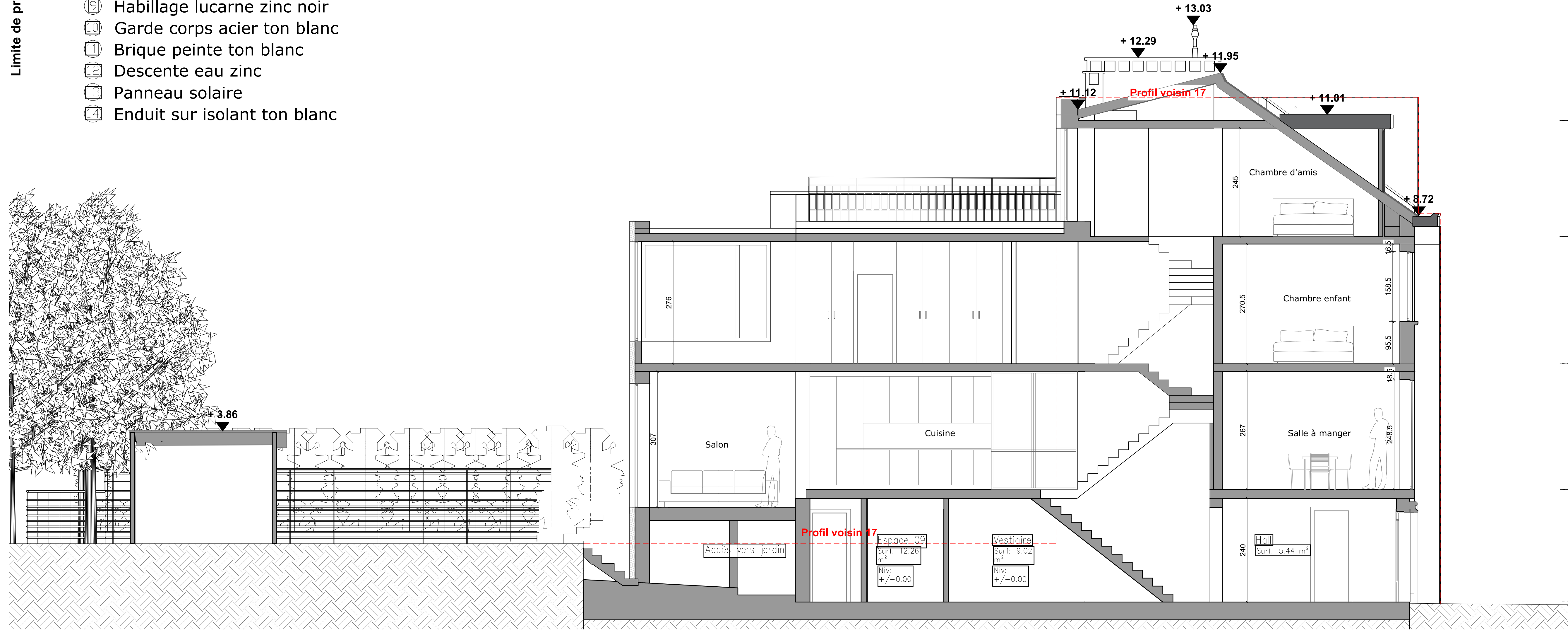
Légende des matériaux

- 1 Brique ton rouge
- 2 Pierre bleue
- 3 Chassis bois ton noir
- 4 Pierre de France
- 5 Descente eau zinc
- 6 Corniche bois ton beige
- 7 Garde corps ton noir
- 8 Tuile rouge brun
- 9 Habillage lucarne zinc noir
- 10 Garde corps acier ton blanc
- 11 Brique peinte ton blanc
- 12 Descente eau zinc
- 13 Panneau solaire
- 14 Enduit sur isolant ton blanc

Limite de propriété

NOTES:
LES TRAVAUX SONT À EXÉCUTER CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTAT, AU CAHIER GÉNÉRAL DES CHARGES POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION PRIVÉS DE LA F.A.B. (CSTO, CND, ET AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET).
LES COTES SONT À VÉRIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR. EN CAS D'ÉCART, L'ENTREPRENEUR EST TENU D'EN PRÉVENIR L'ARCHITECTE AVANT EXÉCUTION.
L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES GRANDEURS RÉELLES DES CONSTRUCTIONS RÉALISÉES EXISTANTES.

LES PLANS D'EXÉCUTION DEVRAIENT ÊTRE ADAPTÉS EN FONCTION DE L'ÉTUDE DE STABILITÉ À FOURNIR PAR L'INGÉNIEUR



12.17

Toiture

10.87

Comble

8.26

Niveau 3

5.38

Niveau 2

2.54

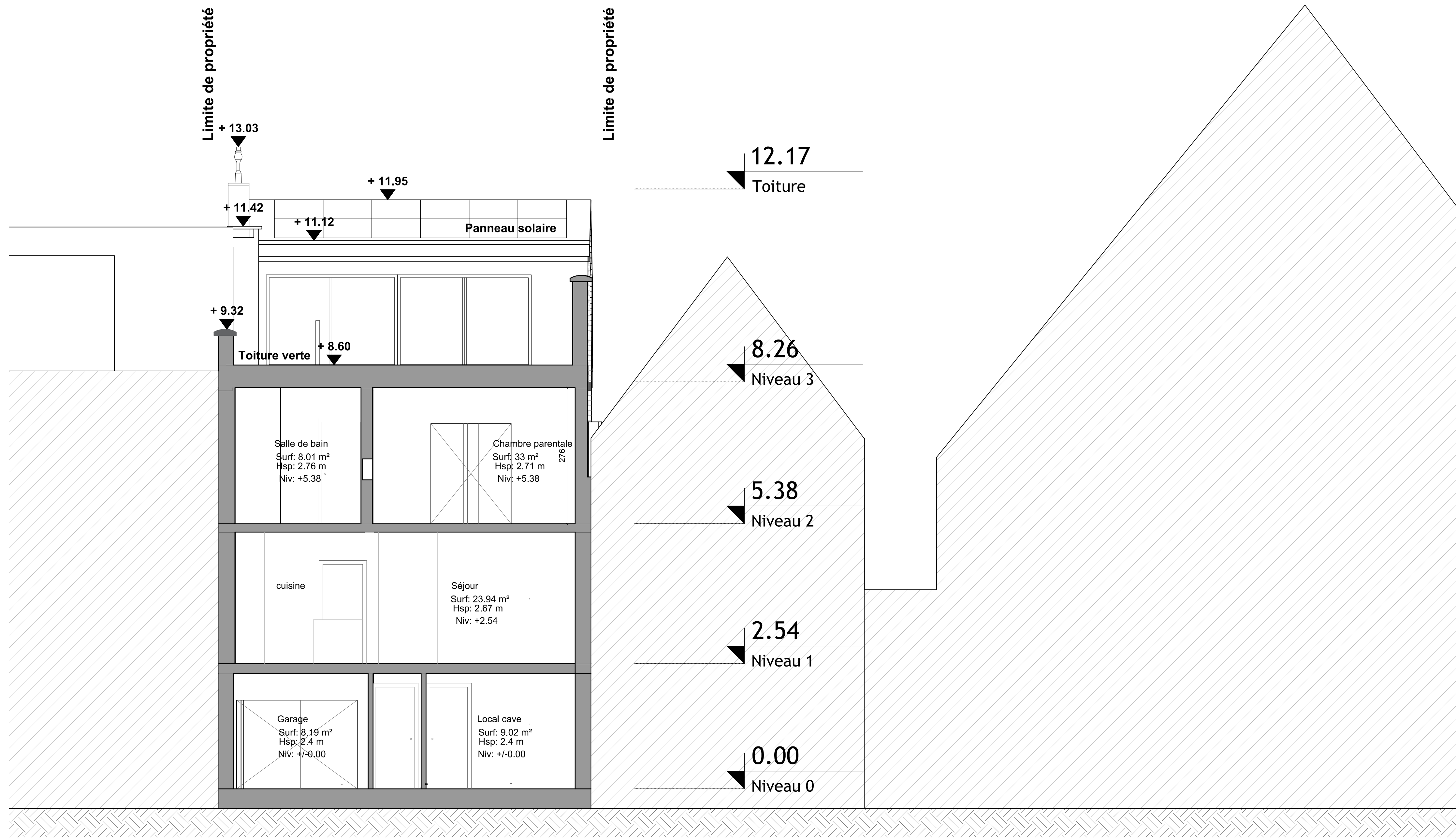
Niveau 1

0.00

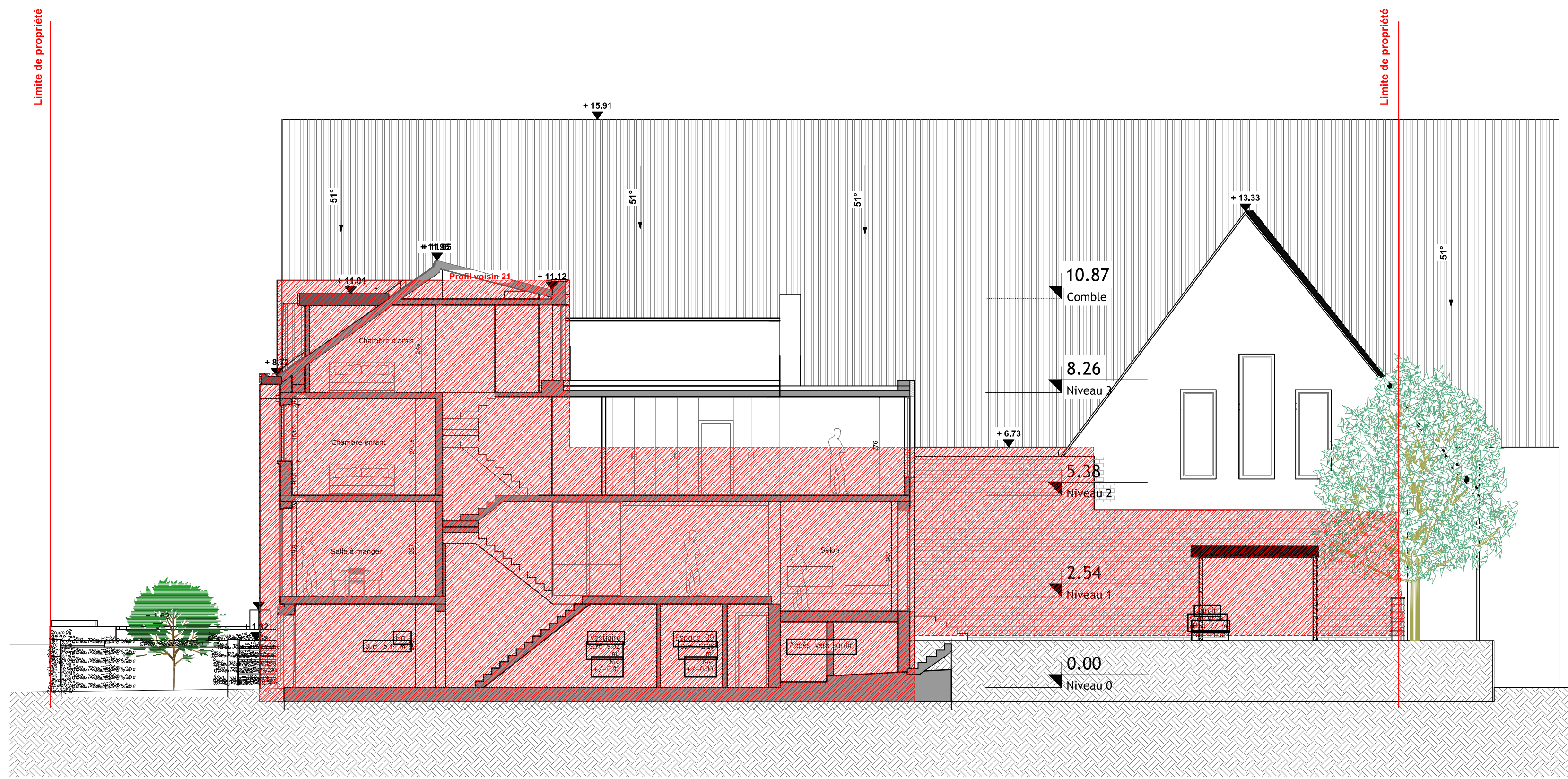
Niveau 0

COUPE AA

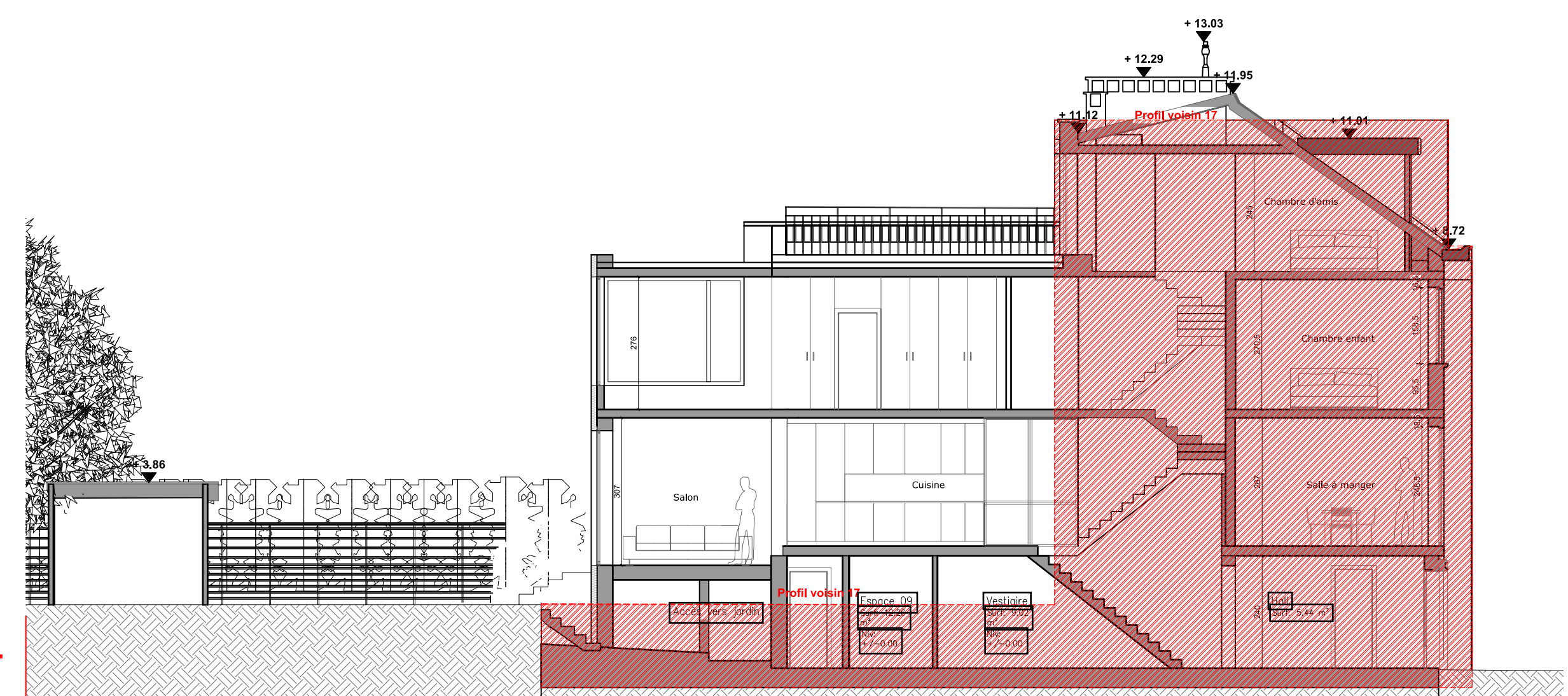
REGION BRUXELLOISE		
COMMUNE DE WATERMAEL BOISFORT		
OBJET: DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LA RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN IMMEUBLE À APPARTEMENTS EN UNE MAISON UNIFAMILIALE		
Indice 1	compléments avis incomplet	10-08-2026
Le Maître de l'Ouvrage		
L'Architecte		
Titre: Situation projetée		
FAÇADES		
COUPE		
Maître de l'Ouvrage		
Situation du bien		
AVENUE DES COCINELLES 19		
1170 BRUXELLES		
Dess	Date	Echelle
Th.N.	20.05.26	1/50
ARCHIWALL SPRL		5/7
ARCHITECTE		
REPRESENTED BY		
TH. NERINX		
AVENUE DES COCINELLES 3		
1170 BRUXELLES		
TEL: 0475 880 958		



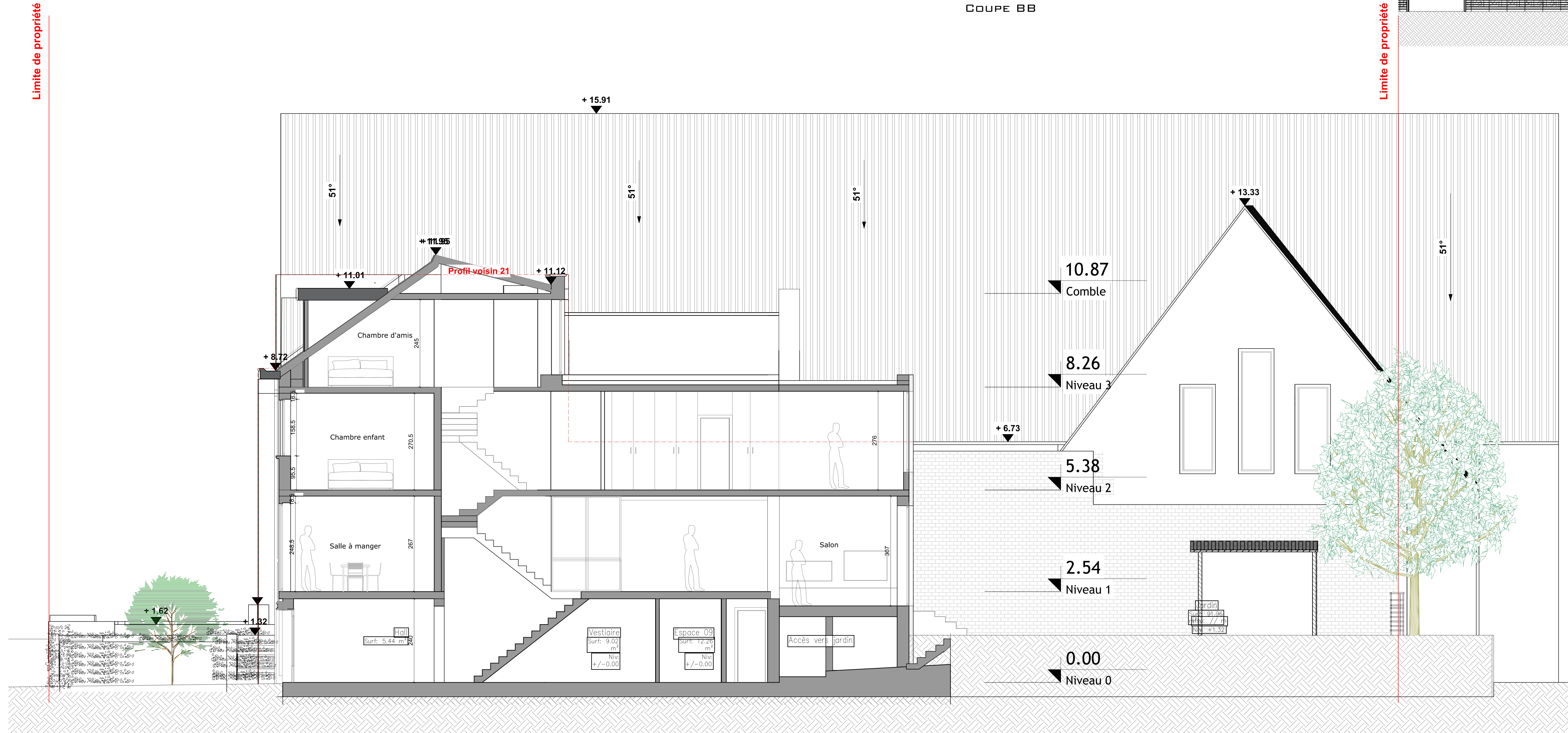
COUPE BB



PROFIL MITOYEN 21



PROFIL MITOYEN 17

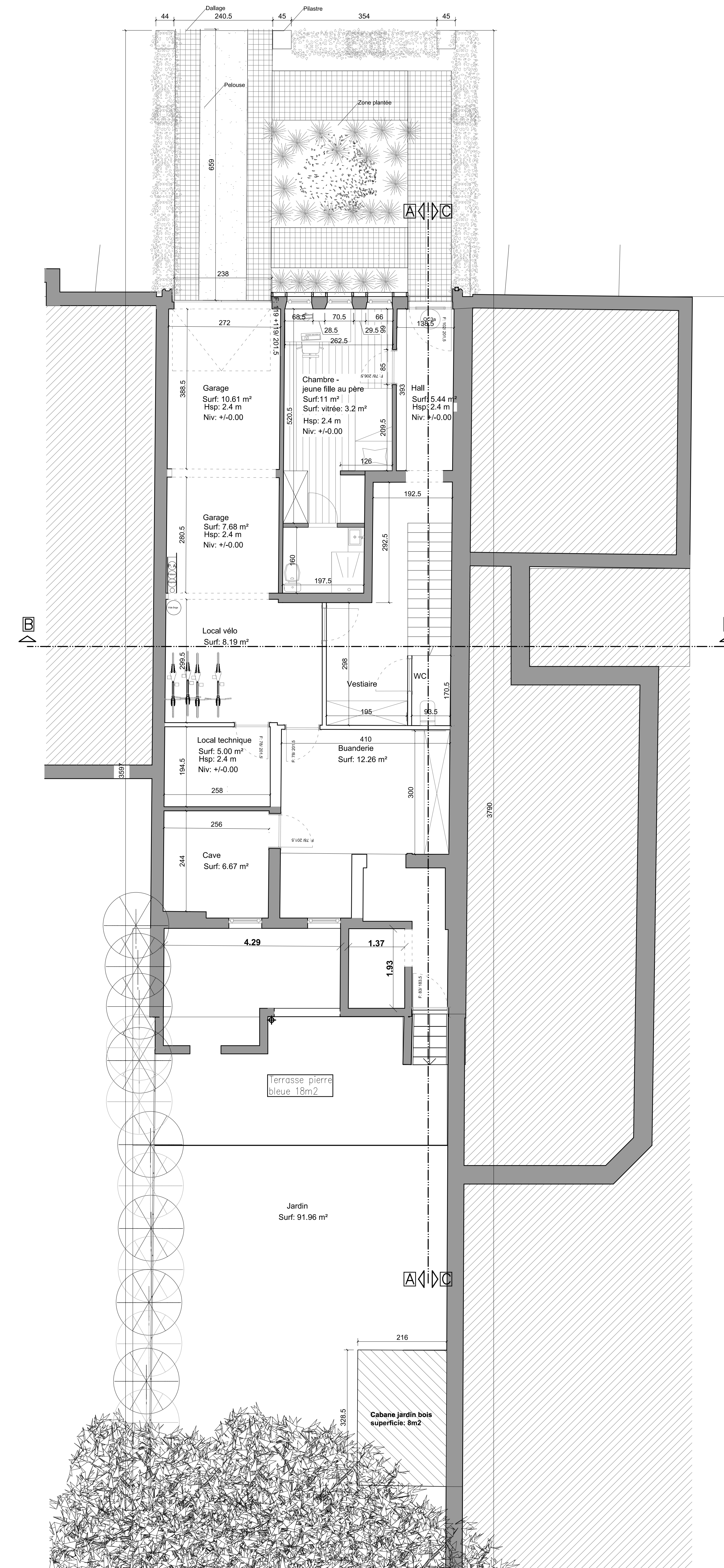


COUPE CC

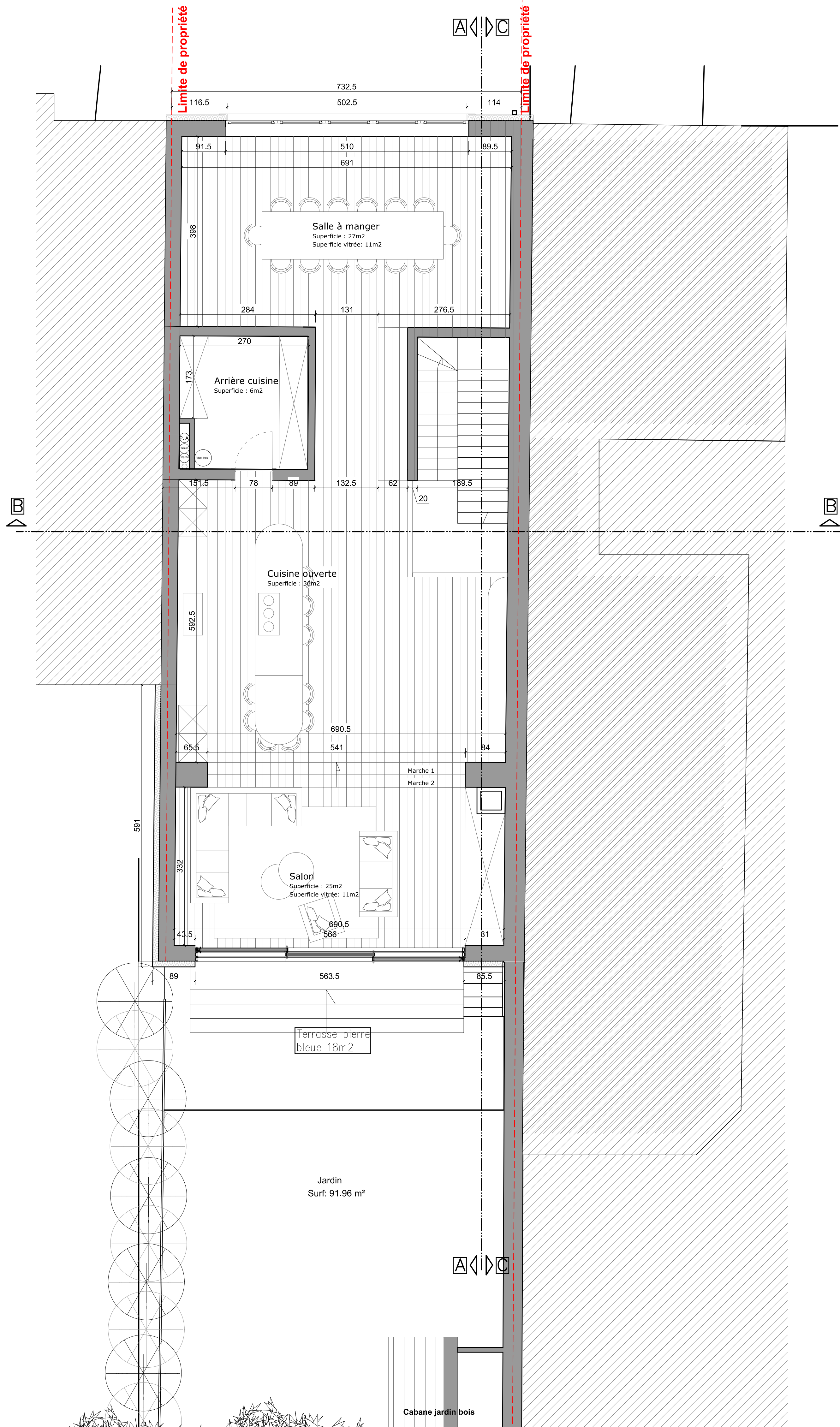
NOTES:
LES TRAVAUX SONT À EXÉCUTER CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTAT, AU CAHIER GÉNÉRAL DES CHARGES POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION PRIVÉS DE LA FAB, CSTO, CND, ET AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET.
LES COTES SONT À VÉRIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR. EN CAS D'ERREUR OU D'OMISSION, CE DERNIER EST TENU D'EN PRÉVENIR L'ARCHITECTE AVANT EXÉCUTION.
L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES GRANDEURS RÉELLES DES CONSTRUCTIONS RÉALISÉES EXISTANTES.

LES PLANS D'EXÉCUTION DEVRAIENT ÊTRE ADAPTÉS EN FONCTION DE L'ÉTUDE DE STABILITÉ À FOURNIR PAR L'INGÉNIEUR

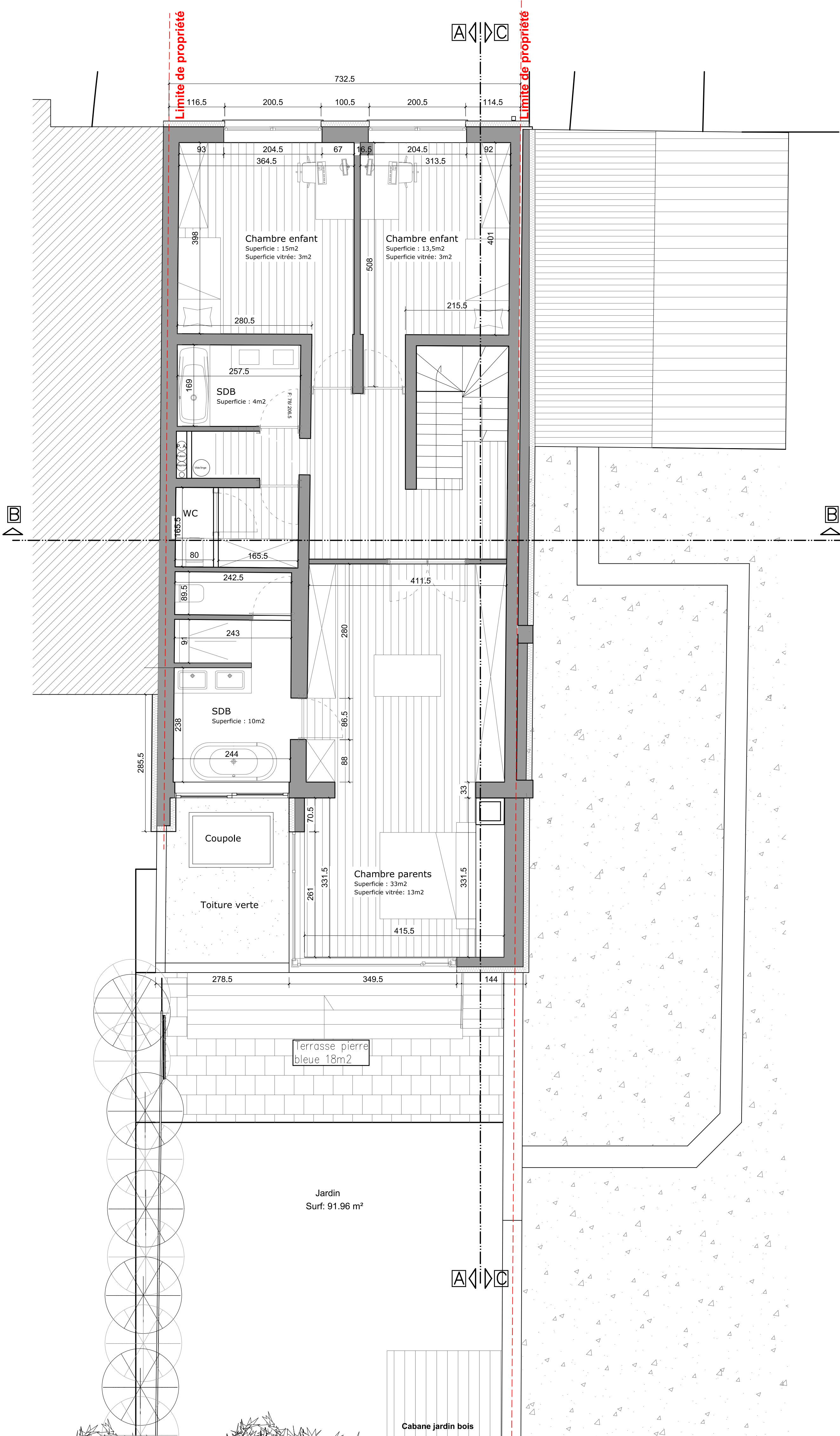
REGION BRUXELLOISE		
COMMUNE DE WATERMAEL BOISFORT		
OBJET: DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LA RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN IMMEUBLE À APPARTEMENTS EN UNE MAISON UNIFAMILIALE		
Indice 1	compléments avis incomplet	10-08-2026
Le Maître de l'Ouvrage		
L'Architecte		
Titre: Situation projetée		
COUPE		
Maître de l'Ouvrage		
Situation du bien		
AVENUE DES COCINELLES 19 1170 BRUXELLES		
Dess Th.N.	Date 20.05.26	Echelle 1/50
ARCHIWALL SPRL ARCHITECTE REPRESENTED BY TH. NERINX AVENUE DES COCINELLES 3 1170 BRUXELLES TEL: 02 480 880 300		6/7



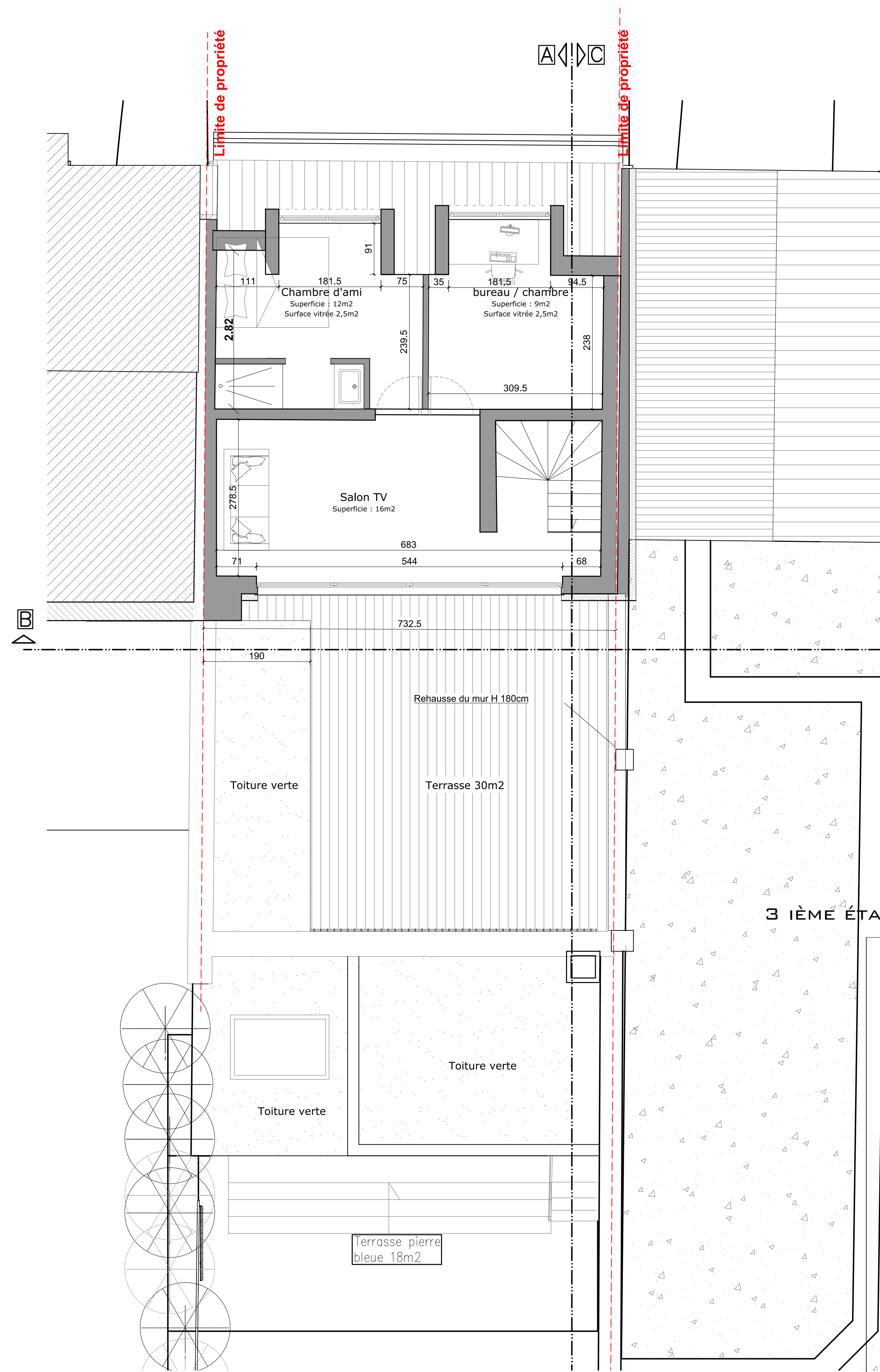
REZ DE CHAUSSEE NIVEAU RUE



1ER ÉTAGE



2 ÈME ÉTAGE



3 ÈME ÉTAGE

NOTES:
LES TRAVAUX SONT À RÉALISER CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTAT, AU CAHIER GÉNÉRAL DES CHARGES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PRIVÉE DE LA F.A.B., C.S.T.C., D.N.C. ET AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET.
LES COTES SONT À VÉRIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR. EN CAS D'ÉCHEC DU CHIFFON, DE DÉCHIFFONNEMENT, DE DÉCHIFFONNEMENT, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES GRANDEURS RÉELLES DES CONSTRUCTIONS RÉALISÉES OU EXISTANTES.

LES PLANS D'EXÉCUTION DEVONT ÊTRE ADAPTÉS EN FONCTION DE L'ÉTUDE DE STABILITÉ À FOURNIR PAR L'INGÉNIEUR

REGION BRUXELLOISE		
COMMUNE DE WATERMAEL BOISFORT		
OBJET: DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LA RÉNOVATION ET EXTENSION D'UNE IMMEUBLE À APPARTEMENTS EN UNE MAISON UNIFAMILIALE		
Indice 1	compléments avis incomplet	10-08-2026
Le Maître de l'Ouvrage		
L'Architecte		
Titre: Situation projetée		
PLANS		
Maître de l'Ouvrage		
Situation du bien		
AVENUE DES GODINELLES 19 1170 BRUXELLES		
Dess.	Date	Echelle
Th.N.	20.05.26	1/50
7/7		